

Communiqué de presse

Dimanche 27 septembre 2009

AI : oui à un assainissement axé sur les dépenses

Réaction d'economiesuisse au résultat de la votation fédérale

economiesuisse se félicite de l'acceptation du financement additionnel temporaire de l'AI. L'organisation faîtière de l'économie exige maintenant un assainissement immédiat de cette assurance sociale dans le cadre de sa 6^e révision. Cette dernière doit absolument être axée sur les dépenses et déployer pleinement ses effets au plus tard à la fin 2017. Le oui des électeurs libère aussi l'AVS de l'AI. Les Suisses ont montré l'importance qu'ils attachent à la garantie de la prévoyance vieillesse. Par conséquent, il faut tenir compte de l'évolution démographique pour la révision de l'AVS et la fixation d'un taux de conversion LPP équitable.

economiesuisse se félicite de l'acceptation du financement additionnel temporaire de l'AI. Les électeurs ont admis la nécessité de cette mesure en vue d'un assainissement à long terme de cette assurance sociale. Les Suisses ont pris leur décision en sachant que la 6^e révision de l'AI serait axée sur les dépenses. economiesuisse demande donc que les problèmes structurels soient immédiatement résolus dans le cadre de cette réforme. Le relèvement temporaire de la TVA se terminera obligatoirement à la fin 2017. « Un prolongement de cette hausse d'impôt est hors de question. Par conséquent, les mesures de la 6^e révision de l'AI devront déployer pleinement leurs effets au plus tard en 2018 et résorber totalement les déficits prévisibles », a déclaré Pascal Gentinetta, directeur d'economiesuisse. La balle est dans le camp du Conseil fédéral et du Parlement.

Le oui des électeurs libère également l'AVS de l'AI. En effet, l'AI sera dotée d'un fonds indépendant, lequel devra financer les dépenses. Ainsi, l'AVS ne devra plus couvrir les déficits de l'AI. La décision prise aujourd'hui souligne l'importance de la garantie de la prévoyance vieillesse. En raison de l'évolution démographique et de l'allongement incessant de l'espérance de vie, l'AVS et la prévoyance professionnelle sont confrontées à des défis de taille. La réforme de l'AVS doit tenir compte de ces facteurs. En ce qui concerne le deuxième pilier, les citoyens suisses pourront se prononcer prochainement en faveur d'un taux de conversion équitable.

Cette votation montre qu'une adaptation du taux de TVA est possible dès lors qu'elle est fondée. economiesuisse continuera de soutenir les efforts en vue d'une réforme de la TVA avec l'introduction d'un taux unique inférieur qui présente plusieurs avantages : il fait sens sur le plan économique, réduit les charges administratives et favorise la création d'emplois. En outre, il serait neutre en termes de recettes.

Pour tous renseignements :
Cristina Gaggini, directrice romande
Téléphone : 078 781 82 39